

# Le SNESUP

SUPPLÉMENT AU MENSUEL N° 714 - AVRIL 2023



Anne Roger, secrétaire générale,



Philippe Aubry, secrétaire général adjoint

## S'appuyer sur notre force collective

**N**otre prochain congrès d'orientation se tiendra du 12 au 14 juin 2023 dans les locaux de l'université Paris Cité. Ce temps précieux de démocratie interne nous permettra à la fois de faire un bilan et de faire évoluer nos mandats à la lumière des changements intervenus dans notre environnement social et professionnel.

Les deux dernières années ont confirmé les orientations néolibérales des gouvernements successifs et l'inanité du changement de méthode annoncé par E. Macron lors de sa réélection. Les inégalités se sont encore creusées, entre les établissements, entre les personnels et entre les étudiant-es. L'objectif affiché dans la loi de programmation de la recherche (LPR) de 1 % du PIB consacré à la recherche publique ne sera pas atteint. Enfin, notre pouvoir d'achat, déjà bien mis à mal, a encore diminué du fait de l'inflation et du gel du point d'indice.

La loi de transformation de la fonction publique de 2019 continue à vider de leurs compétences les instances d'élu-es du personnel (CAP, CHSCT, Cneser disciplinaire). Les décrets d'application de la LPR poursuivent la destruction du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) au profit du secteur marchand et attaquent nos statuts et nos libertés académiques. Les recrutements contractuels se multiplient, la dérégulation des formations se poursuit et, avec elle, la généralisation de la sélection avec l'introduction d'une nouvelle plate-forme, Mon Master, aussi problématique que Parcoursup. Le désengagement financier de l'État pèse toujours plus sur les conditions de travail et d'études.

Depuis trois mois, nous sommes toutes et tous engagé-es dans un mouvement historique orchestré par l'intersyndicale unie contre la réforme des retraites. Les raisons de se mobiliser sont par ailleurs nombreuses. Seul un combat collectif, rassemblant l'ensemble des collègues et les étudiant-es, permettra d'imposer une véritable politique de démocratisation de l'ESR et de gagner de nouveaux droits. C'est l'objet de ce congrès que de construire ensemble des alternatives qui se déclinent dans chacune de nos missions pour plus de démocratie et de justice sociale et écologique.

Ce supplément contient le rapport d'activité rédigé par le bureau national et les quatre motions d'orientation pour permettre à chacun-e de s'emparer des problématiques qui seront approfondies collectivement durant le congrès et d'en débattre dans le cadre des sections locales.

Débattons et, du 4 au 31 mai, votons largement pour faire vivre notre organisation. ■

**Congrès d'orientation**

**12, 13, 14 juin 2023**

**Université Paris Cité**



### Rassemblé·es dans l'action, pour lutter pour les acquis et gagner de nouveaux droits

*Action syndicale, soutenue par la majorité des syndiqué·es au dernier congrès d'orientation, porte la vision d'un syndicalisme unitaire et rassembleur capable de convaincre un nombre croissant de collègues de s'engager aux côtés du SNESUP-FSU et de faire partager largement ses revendications pour défendre les acquis et gagner de nouveaux droits. Pour cela, elle œuvre à construire des convergences pour rassembler et pour que la parole du SNESUP-FSU soit largement entendue dans l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) et au sein de la FSU.*

Depuis plus de deux mois, nous sommes engagé·es dans un mouvement d'une ampleur inédite, dans nos établissements et dans la rue, contre un projet de réforme des retraites injuste, brutal et injustifié, touchant particulièrement les femmes, et, spécifiquement dans l'ESR, des contractuel·les en nombre important et des enseignant·es (E) et enseignant·es-chercheur·ses (EC) recruté·es tardivement. Le gouvernement, acculé, a finalement contourné le vote parlementaire via l'article 49.3. L'intersyndicale l'a mis en échec dans l'opinion en dévoilant à la fois ses mensonges et le peu de cas qu'il fait de la démocratie au risque de renforcer l'extrême droite. Elle a permis de rappeler le rôle fondamental des organisations syndicales et l'importance de l'unité et du rassemblement pour défendre avec plus de force nos droits et libertés et porter la démocratie sociale.

Face à la crise politique qui se profile, à l'urgence climatique et à celle de justice sociale, à la guerre aux portes de l'Europe, le gouvernement s'entête, choisissant le camp de la finance et des puissances économiques et usant d'une répression démesurée, intolérable, qui pèse sur la démocratie.

#### **Le service public de l'ESR attaqué**

Dans l'ESR, il livre les universités au marché et à la mise en concurrence et détruit les statuts protecteurs des personnels et des établissements. Il détériore la qualité des formations publiques et les conditions d'études. Parallèlement, les questions écologiques et environnementales, pourtant vitales, sont traitées superficiellement, sans articulation avec un questionnement global sur l'organisation sociale, politique, et les conditions de notre travail dans un système capitaliste qui fait chaque jour la démonstration de son impasse.

Dans les établissements, l'autoritarisme de certaines directions contourne le fonctionnement démocratique. Une partie d'entre elles a même imposé le « distanciel » pour briser les

grèves actuelles. Le choix de l'indemnitare comme seule voie de revalorisation – négligeant par ailleurs les enseignant·es du second degré, les vacataires et les non-titulaires – exacerbe les inégalités et la concurrence au sein du personnel. La généralisation de l'emploi contractuel accroît la précarité des agent·es et affaiblit leurs droits.

Notre responsabilité est grande pour montrer que d'autres voies sont possibles.

#### **Une dynamique à poursuivre**

Pour construire les luttes unitaires nécessaires pour défendre tous les services publics, notamment celui de l'ESR, il est indispensable de renforcer et de faciliter la syndicalisation, particulièrement chez les jeunes et les non-titulaires. Grâce au travail immense des militant·es aux niveaux national et local, les élections professionnelles ont permis au SNESUP-FSU de se réaffirmer comme la première force syndicale chez les E et EC, titulaires ou non titulaires, en gagnant un siège de plus pour la FSU au CSA ministériel, mais aussi de progresser dans les établissements. Nous devons poursuivre sur cette dynamique qui conforte notre orientation et la collaboration fructueuse avec les autres syndicats de la FSU dans l'ESR.

À la tête de la direction nationale, au sein des instances du SNESUP-FSU et de la FSU, de l'intersyndicale, dans les instances représentatives, tout comme dans les établissements, où l'action quotidienne se mène, les militant·es **Action syndicale** portent et mettent en œuvre les propositions progressistes du SNESUP-FSU pour le service public de l'ESR, pour peser notamment en faveur de l'égalité femmes-hommes, de meilleures conditions de travail, de plus de droits sociaux et de mesures de stabilisation et de titularisation pour les contractuel·les. Ils et elles défendent la fin du gel du point d'indice et une revalorisation salariale qui permette à tous les personnels de faire face à l'inflation galopante, ainsi que

“

Notre responsabilité est grande pour montrer que d'autres voies sont possibles.

”



© Pshere

l'amélioration des traitements indiciaires et des carrières incluant notamment la reconnaissance du doctorat. Face à l'insuffisance budgétaire et aux inégalités criantes de dotation entre établissements, ils et elles revendiquent un plan massif de recrutement de titulaires, un financement de la recherche pérenne et indépendant sur tout le territoire et un système de répartition permettant d'offrir les mêmes chances aux étudiant-es partout sur le territoire. Dans le cadre du mouvement actuel, ils et elles portent une prise en compte des années d'études et des périodes d'activité à l'étranger dans le calcul des pensions.

### ***Un double ancrage indispensable***

La défense des libertés publiques, académiques et des droits des personnels, en particulier de celles et ceux qui sont les plus vulnérables, est un enjeu prioritaire pour le SNESUP-FSU. Cette exigence requiert de défendre les instances élues, aujourd'hui attaquées, qui sont les garantes de la démocratie universitaire et de la protection des personnels (CNU, CoNRS, Cneser, mais aussi les CSA et leurs formations spécialisées, les CAP, etc.). Elle passe aussi par le soutien concret de la direction nationale aux sections locales qui font vivre notre syndicat dans les établissements et enrichissent le travail national.

**Action syndicale** construit sa réflexion et son action à la fois sur la prise en compte du

quotidien des collègues et de la situation de crises sociale, économique et écologique que traverse le pays. C'est ce double ancrage indispensable qui permettra au SNESUP-FSU de pouvoir construire le cadre d'actions efficaces et les rapports de force nécessaires pour gagner de nouveaux droits. ■

### **PREMIER-ÈRES SIGNATAIRES DE DIVERS ÉTABLISSEMENTS :**

L. Abel-Tiberini, J. Amar, A. Aribi, M. Artaud, P. Aubry, G. Barakat, A. Bennasroune, S. Bepoix, S. Bonnéry, P. Cénac, G. Cendrès, M. Champesme, P. Chantelot, H. Chardin, H. Christofol, P. Collet, S. Corbin, M. Coret, M. Cottrell, C. Couegnas, J. Deauvieu, M. Delapouve, S. Deneuvéglise, C. Duprat, L. Dutheil, M. Embarki, A. Épron, S. Faure, L. Favier, B. Féral, A. Fernandez, Y. Garcenot, O. Garet, J.-C. Garric, O. Gebuhrer, H. Goldfarb, R. Grüber, F. Guilbaud, P. Guy, A. Joulain, C. Kahane, J.-P. Lainé, G. Laschon, M. Lauton, F. Legendre, H. Lelourec, A. Le Ny, E. de Lescure, B. Lion, I. Luciani, G. Mahé, M. Maric, C. Mary Trojani, C. Mauriat, C. Mazauric, J.-M. Minovez, B. Montabone, F. Mouchet, M. Neveu, E. Nigues, F. Papa, A. Policar, A. Raskine, F. Reneaud, A. Rodionoff, A. Roger, A. Rojbi, S. Rossano, F. Roux, G. Sempé, C. Seureau, N. Sieffert, G. Tabourdeau, N. Tahani, S. Talbot, S. Tassel, A. Thépaut, G. Uhlich, A. Valero, A. Zimmer...

Pour signer la motion :  
[action.syndicale@free.fr](mailto:action.syndicale@free.fr)

Liste complète des signataires :  
[snesup.fr/article/motion-dorientation-action-syndicale-congres-dorientation-2023](https://snesup.fr/article/motion-dorientation-action-syndicale-congres-dorientation-2023)

Site : [action.syndicale.free.fr](https://action.syndicale.free.fr)

### L'université émancipée

**L'**université est percluse de rapports de domination – ceux qui traversent toute la société (genre, race...), mais aussi spécifiques au fonctionnement de l'ESR : entre disciplines, entre personnels et étudiant-es, entre enseignant-es et le reste du personnel, entre titulaires et précaires, et entre les différents corps assurant les mêmes fonctions.

Nous pensons que le rôle de notre syndicat, au-delà de la défense individuelle et collective des collègues, est de faire tomber ces rapports de domination et de construire une université émancipée et émancipatrice. Ni retour en arrière ni soumission aux réformes néolibérales, une université sans marché ni mandarinate.

#### *L'université, lieu protégé du pouvoir politique ?*

L'université n'est plus un lieu autonome, protégé du pouvoir politique. Elle ne l'est plus *en fait*, dès lors qu'un ministre intervient dans un « colloque » sur l'islamo-gauchisme ou qu'un président fait mine d'ignorer la prévisibilité des catastrophes climatiques. Elle ne l'est plus *en droit*, puisque le pouvoir politique multiplie les statuts expérimen-

taux et dérogatoires, pour les établissements (EPEX) comme pour les personnels, des « expérimentations » bien moins protectrices que les statuts originaux. Elle ne l'est plus ni *en fait* ni *en droit* avec la multiplication des interventions policières sur les campus qui font bien peu de cas des franchises universitaires.

Nous devons réaffirmer notre rôle créateur de savoir émancipateur, en autonomie du pouvoir politique. Cela passe en premier lieu par de meilleures conditions de travail, mais aussi par la destruction de tout ce qui empêche le collectif de fonctionner, en particulier la perpétuation des rapports de domination qui prévalent déjà dans la société et sur lesquels s'appuient les attaques néolibérales. Nous devons ainsi continuer à dénoncer les financements sur projet, qui sont un outil de mandarinate et de précarisation, et lutter pour le rétablissement de financements pérennes et la création de postes de titulaire.

L'appropriation du travail des subalternes, les violences sexistes et sexuelles, les discriminations racistes n'ont pas attendu les financements sur projet. Cependant, elles s'en trouvent renforcées, parce que la préca-



# ÉCOLE ÉMANCIPÉE POUR UN SYNDICALISME OFFENSIF

rité, d'une part, et le mandarinat, de l'autre, exacerbent les situations de vulnérabilité.

L'ensemble de la société, et la jeunesse encore bien plus, est confronté aux enjeux de la rupture écologique qui remettent fondamentalement en cause le système capitaliste.

Par notre activité de création de savoirs, nous avons le devoir de porter aussi des luttes pour les enjeux climatiques et d'être des partenaires des mouvements sociaux et écologistes.

Nous devons continuer à porter le mandat du SNESUP-FSU pour un véritable statut de l'enseignant élu dans les instances de l'établissement, qui permettrait de redonner du sens à l'engagement dans la vie de l'université et constituerait un véritable contre-pouvoir face au ministère et aux présidences.

## **Lutter contre la précarisation et permettre aux précaires de lutter**

Si les Assises de la précarité organisées en mars 2022, sous l'impulsion des camarades **ÉÉ-PSO**, ont participé à donner la parole aux personnels non titulaires, aux étudiant-es salarié-es, la lutte contre la précarité et la maltraitance de l'institution n'en est qu'à ses débuts. Notre engagement auprès de ces collègues et des étudiant-es doit se renforcer afin de leur permettre de se joindre à la lutte et que leurs droits soient respectés.

## **Un seul corps d'enseignant-es**

Les dispositifs tirés de la LPR, comme le repyramidage et les primes réservées aux enseignant-es-chercheur-ses, ont montré un système pyramidal (des professeur-es des universités aux enseignant-es de statut premier ou second degré) à bout de souffle. Il faut remettre à l'ordre du jour la revendication ancienne du syndicalisme de l'enseignement, celle d'un « corps unique », de la maternelle à l'université. Tou-ttes les enseignant-es et chercheur-ses qui participent à la production et à la transmission de connaissances doivent disposer des mêmes garanties statutaires.

Il faut également définir positivement la liberté académique en toutes ses composantes (franchises universitaires, recrutement par les pair-es, majorité nette dans les conseils des établissements) et les étendre au-delà du périmètre des seul-es professeur-es des universités à toutes les fonctions de recherche et d'enseignement.

Il faut enfin repenser l'ensemble de la gestion des carrières, de manière à laisser le moins de prise aux rapports de pouvoir et à favoriser l'émergence de collectifs de travail. Au-delà des enjeux de démocratie au travail.

Traiter les questions à l'échelle du groupe, et non de l'individu, permet de mener une politique ambitieuse d'égalité salariale, tout à l'inverse des mascarades autour du Ripéc et du repyramidage.

Une attention particulière doit être portée à l'entrée en carrière en recherche. Survit encore aujourd'hui la vision du doctorat comme une relation exclusive « maître-élève », qui doit être dépassée en une relation d'accueil d'un nouveau membre dans et par un groupe. Ainsi, la direction collégiale doit-elle être systématisée.

## **Auto-organisation des luttes**

Nous vivons une situation paradoxale dans le mouvement social : un mouvement extrêmement massif qui n'a connu aucun débordement pendant les deux premiers mois de mobilisation. C'est depuis le passage en force par le 49.3 que ce mouvement déborde, porté par une colère immense. Cette colère est l'occasion de rebâtir des liens collectifs et de politiser nos lieux de travail. Nous devons nous appuyer sur ce mouvement de masse pour faire émerger les luttes spécifiques à l'université et à l'enseignement supérieur et la recherche, qui suffiraient à elles seules à bloquer nos campus : précarité enseignante et étudiante, manque de postes et de moyens, système de bourses à bout de souffle, étudiant-es dépendant de l'aide alimentaire, tri social à l'entrée en licence et maintenant en master, méthodes pédagogiques et enseignement à distance imposés...

Le SNESUP-FSU doit mettre toutes ses forces militantes à construire, avec toute autre organisation partageant ses buts et ses valeurs, de nouvelles luttes émergeant du mouvement contre la réforme des retraites afin d'obtenir des victoires pour d'autres revendications (salaires, statuts, précarité, service public...). ■

## **PREMIER-ÈRES SIGNATAIRES :**

**P.-H. Ardonneau (Pau), G. Bekhtari (Paris), P.-E. Berche (Rouen), C. Bornais (Lille), J.-M. Canu (Rouen/Bordeaux), V. Charbonnier (Nantes), S. Czajkowski (Bordeaux), M. David (Nantes), P. Enclos (Lille), F. Gallot (Créteil), V. Gay (Paris), N. Gregori (Nancy), J. Haiech (Strasbourg/Paris), H. Harari-Kermadec (Orléans), N. Lebrun (Lille), F. Leconte (Rouen), Y. Leredde (Montpellier), P. Maillard (Strasbourg), J. Malifaud (Paris), L. Maurel (Dijon), L. Pellisier (Créteil), T. Sami (Nantes), D. Sidobre (Toulouse), R. Taourit (Saint-Denis), C. Vernicos (Montpellier)...**

“  
*Ni retour en arrière ni soumission aux réformes néolibérales, une université sans marché ni mandarinat.*  
”

Pour signer cette motion :  
[er.ee-psy@vertumne.fr](mailto:er.ee-psy@vertumne.fr).

D'autres propositions de la tendance ÉÉ-PSO ne pouvant figurer dans ce texte faute de place sont disponibles en ligne ici : [eepsy.wordpress.com](http://eepsy.wordpress.com).

**Pour un SNESUP combatif et démocratique**

**L**a dynamique du « tous ensemble » a marqué la bataille contre la réforme des retraites. Ce chemin est le nôtre. Dans une logique de dépassement d'un fonctionnement syndical sclérosé et archaïque en tendances qui, sous l'égide des « majoritaires », divise plutôt qu'il ne rassemble, le collectif **Agir !**, le courant de pensée **Pour un syndicalisme de lutte (PSL)** et des syndiqué·es dans les sections proposent une démarche démocratique novatrice et un texte d'orientation commun. Notre objectif est de lutter avec détermination contre les régressions imposées à l'enseignement supérieur et à la recherche (ESR) par un pouvoir au service de la finance, en redonnant la priorité aux sections syndicales locales.

Il s'agit pour nous d'organiser la force collective universitaire pour sortir de l'austérité des budgets, défendre nos statuts, nos missions, nos droits, nos libertés et pratiques, pour un service public de qualité, et rendre espoir et confiance.

**Nécessité d'un syndicalisme combatif**

La puissance de la mobilisation contre la réforme des retraites est révélatrice d'une résistance populaire porteuse d'espoir. Ces luttes prolongent celles de l'automne pour les salaires. Par son refus de retirer son projet, de consulter le peuple, de taxer les richesses alors que les grandes entreprises capitalistes annoncent d'insolents profits et que le peuple subit l'inflation, ce gouvernement joue un jeu dangereux pour la démocratie !

En plus de la LRU, nos établissements subissent désormais la logique destructrice de la LPR et des « statuts expérimentaux », nouvelle étape de la sape du service public de l'ESR. Dans ce contexte, notre syndicat doit adopter une orientation plus combative pour stopper ce saccage et rebâtir collectivement une université démocratique, émancipatrice et non inféodée au libéralisme ! Face aux coups portés à l'ESR, le SNESUP-FSU doit adopter une véritable stratégie mobilisatrice afin d'honorer ses mandats, parmi lesquels :

- défense des personnels (salaires/statuts/carrières/droits sociaux) ;
- refus du localisme ;
- abrogation de Parcoursup et de Mon Master, outils de sélection sociale ;
- rejet de la marchandisation des formations (numérique, certifications, FC) et de l'autofinancement sous-jacent ;
- opposition aux modalités de pilotage de la recherche par l'évaluation et les appels à projets ;

- exigence de financements pérennes et des emplois statutaires à hauteur des besoins ;
- lutte contre la précarité ;
- rétablissement des prérogatives des CAP et CNU (promotions, qualifications) ;
- avec la FSU, révision en profondeur d'une formation ambitieuse des enseignant·es à la hauteur des enjeux.

En bref, le SNESUP-FSU doit défendre le service public d'ESR, sa gratuité, la qualité des diplômes et des formations.

Afin de contrer les choix du pouvoir, il devient urgent d'articuler luttes locales et campagne médiatique d'ampleur, pour :

- mettre fin à l'infamie de l'emploi précaire et au scandale des vacances et des heures complémentaires payées au smic ;
- une nette revalorisation indiciaire et un retour aux mêmes primes statutaires pour tous (y compris contractuel·les) intégrées à terme dans les salaires ;
- faire bénéficier les MCF et les PR des avancées obtenues par les PRAG-PRCE en mettant fin aux blocages de classe (accès à la HC des MCF et passage PR2/PR1) ;
- refuser les CPJ ;
- obtenir une vraie promotion interne pour l'accès des MCF au corps des PR (avec égalité F-H, prise en compte de l'impact des maternités sur les dossiers recherche, objectif PR/MCF à 50/50) et une fin de carrière normale d'EC au niveau PR1.

**Pour qu'un syndicat soit combatif, il faut qu'il soit démocratique**

Or, des freins internes existent. Un fonctionnement devenu très vertical et une certaine défiance favorisée par le fonctionnement en tendances bloquent les initiatives et limitent la réactivité du syndicat.

Caractéristique de cette dérive, un mandat, pourtant voté lors du dernier congrès, pour l'égalité des primes statutaires (EC et PRAG-PRCE), n'a pas été défendu par l'exécutif à majorité AS et ÉÉ-PSO qui a refusé le lancement d'une pétition nationale que nous avons proposée à la commission administrative nationale dès septembre 2021. Reprise par une section locale, cette pétition a recueilli en quelques jours 800 signatures mais, au sein de la CAN, si les élus **Agir !** et **PSL** ont signé, les autres ont presque tous refusé. Une véritable faute de l'exécutif car, au final, le ministère n'a pas bougé et la position syndicale incompréhensible a favorisé l'apparition d'un « Collec-

“

*Au plus près des sections, les forces vives de notre syndicat doivent permettre de construire à tous niveaux des rapports de force qui articulent les enjeux locaux et nationaux.*

”

tif 384 » ambigu qui, par ailleurs, porte des demandes dangereuses de sortie des PRAG-PRCE de leurs statuts nationaux protecteurs.

### ***Nous proposons une régénération démocratique de notre syndicat :***

- création, pour les représentants des sections, d'une deuxième voie d'accès à la CAN afin de la rapprocher des syndiqués ;
- renforcer l'activité des permanences nationales, recruter et former des militant-es pour cette tâche essentielle de défense des collègues ;
- redonner aux secteurs du syndicat une véritable capacité d'initiative collective et les moyens d'intervention ;
- dissocier du BN le comité de rédaction du mensuel *Le Snesup*, l'ouvrir aux militant-es, faciliter l'expression des sections ;
- limiter le nombre de mandats nationaux successifs (CAN/BN).

L'exigence d'abrogation des lois LRU, Fioraso et LPR n'est pas une posture. Nous militons pour un syndicalisme au service de tous, pour le rayonnement d'un service public gratuit, démocratique, de qualité. Au plus près des sections, les forces vives de notre syndicat doivent permettre de construire à tous niveaux des rapports de force qui articulent les enjeux locaux et nationaux.

Dans un paysage syndical morcelé, la responsabilité du SNESUP-FSU, premier syndicat de l'ESR, est grande. Il doit être le catalyseur pour donner aux orientations écologiques, économiques, sociales et universitaires de

notre pays un cap progressiste et humaniste. Construisons un rapprochement avec d'autres (CGT, Solidaires...) vers un syndicalisme de masse pour résister, redonner espoir et rebâtir ensemble le service public d'ESR dont notre pays a besoin.

La situation appelle un renouveau démocratique et organisationnel de notre syndicat.

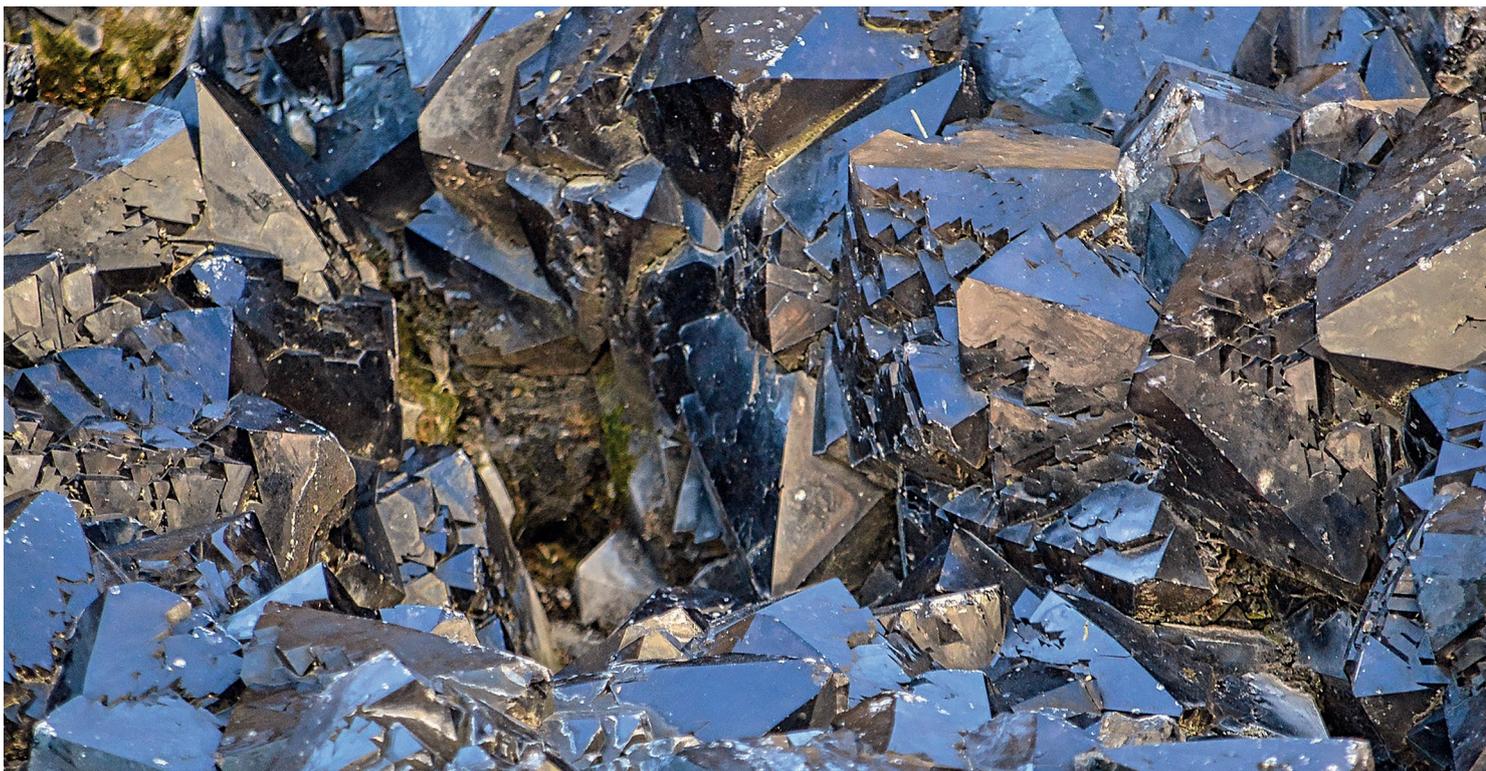
**Participez au vote de votre section !**

**Pour un SNESUP-FSU fédérateur, combatif, votez pour cette motion de rassemblement. ■**

### **PREMIER-ÈRES SIGNATAIRES**

(en noir, nos candidats à la CAN) : M.-S. Aroui, F. Beney, D. Berger, H. Bezille, C. Brau, N. Carminnatti, M.-F. Carnus, E. Cauvin, R. Chaulet, V. Chevalier, D. Clarys, P. Dupont, J. Fabbri, C. Fabre, N. Ferey, I. Fillion-Quibel, N. Fiori-Duharcourt, A. Freitas, S. Genevois, F. Grimal, S. Guicheteau, J. Guyot, C. Hoffmann, M. Insua, S. Janiard, C. Jobet, X. Lambert, F. Laorden, A. Lasserre, G. Lefer-Sauvage, K. Lueken, M. Martinez, Y. Matheron, N. Maumon, L. Mercuri, P. Mothes, S. Moutier, A.-M. O'Connell, A. Pagano, E. Pellet, D. Peytavi, S. Pittia, N. Pouyanne, V. Rochaix, M. Rogez, H. Romoth, J. Roustan, M. Sayah, M.-T. Schettino, M. Siabato, F. Spagnoli, H. Terminassian, G. Tollet, F. Toupin... d'Angers, Amiens, Besançon, Bordeaux, Caen, Cergy, Clermont-Ferrand, Créteil, Évry, Grenoble, La Réunion, La Rochelle, Lyon, Marne-la-Vallée, Mayotte, Mulhouse, Nanterre, Nantes, Nice, Paris, Rennes, Toulouse, Tours ou retraité-es...

Suite de la liste sur :  
[agirsnesup.fr](http://agirsnesup.fr).



### Le bal des ego

*Le militantisme syndical est avant tout un combat :  
« Quiconque a le pouvoir de se faire entendre a le devoir de parler. »*

*Annie Ernaux, Prix Nobel de littérature 2022*

**L**a « thatchérization » anime depuis des années la gouvernance française et met à genoux notre système social.

Les grèves n'ébranlent plus un pouvoir aveugle, sourd, menteur, manipulateur, tétanisé par l'extrême droite.

Que dire des gouvernances « hors-sol » qui parodient la démocratie en un pouvoir sans et contre le peuple en nous conduisant à la mort du service public ?

En effet, la création du PPP (partenariat public-privé), conséquence directe de la LOLF de 2001, entraîne un hold-up de l'institution républicaine ! Et du sigle, il ne reste plus que le mot « privé ». Pour celles et ceux qui auraient des doutes, il suffit de se référer au décret 2021-1233 du 25 septembre 2021 qui a créé un « contrat doctoral de droit privé » constituant une privatisation du doctorat par les entreprises.

#### *Quelles perspectives pour notre syndicat ?*

La loi du marché ! Voilà bien la quête d'un nouveau Graal, celle de la finance ! Les politiciens néolibéraux font main basse sur nos retraites, profitant d'une pandémie, d'une guerre, d'une inflation galopante, pour imposer une réforme injustifiée. De même dans la

recherche, cette loi insipide de la libre concurrence fait florès...

Le journal *Le Monde* du 2 février 2023 évoque « un climat délétère » à l'Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique (Inria) et ses 4 500 chercheurs. Il s'agit d'un euphémisme, illustrant ce qui est en train de se passer en France depuis des décennies au travers de la science « maltraitée », d'une administration en « souffrance », d'une organisation en « déshérence »... pour reprendre les en-têtes cinglants cités par le journal. Idem pour le burn-out vécu par les collègues.

Les réels objectifs idéologiques et entrepreneuriaux transforment les organismes de recherche universitaires en services publics d'entreprises « commerciales », sous obédience privée.

Et que dire de la nouvelle éthique managériale, lorsque le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche « ordonne » au CNRS de vendre une partie de ses locaux au géant du BTP ?

Aujourd'hui, avec la loi de programmation de la recherche (LPR) 2021-2030, nous assistons à l'aboutissement d'un détricotage systématique du monde universitaire français.



Quoi qu'il en soit, nous pensons que le prochain congrès pourrait être l'occasion d'une autocritique et d'une redéfinition de ce que peut être un syndicalisme militant.

Le syndicalisme, s'il veut être efficace dans l'action, doit être uni dans les combats, et œuvrer contre tout esprit de système et/ou d'appareil. Il doit renoncer aux négociations biaisées et déclencher ce que Henry David Thoreau appelait, lors de la guerre d'indépendance américaine, la « désobéissance civile », en écrivant : « *Je pense que nous devrions être des hommes, et ensuite des sujets. Il est moins souhaitable de cultiver le respect de la loi que le respect du bien moral.* »

Il est indispensable de mettre en place des objectifs et un logiciel qui ne feront pas l'impasse d'une remise en cause d'un fonctionnement fumeux et frelaté d'un... « dialogue à caractère asocial ».

Ce dernier ne représente en rien une alternative syndicale et obère nos espoirs et nos combats. Il masque et dissout dans l'« eau tiède » nos revendications, jamais écoutées mais toujours renvoyées à des manifestations qui ne battent que le pavé.

Au demeurant, elles anesthésient les actions de terrain et rendent le syndicalisme de plus en plus désengagé et obsolète. Les dernières élections professionnelles de décembre 2022 montrent à l'évidence le recul de la participation (6 %) et une perte de représentativité électorale du syndicalisme.

D'évidence, l'action syndicale et ses enjeux se situent sur un terrain bien au-delà du champ organisationnel des appareils. L'objectif de tout pouvoir politique est d'établir une « obéissance », un respect à la conformité institutionnelle, celui d'un syndicat est d'y être réfractaire.

### **Les conquêtes sociales s'obtiennent dans les combats !**

Seules des actions de terrain permettront aux syndiqué-es de pouvoir s'opposer aux hiérarchies pour mieux rétablir, restaurer et maintenir les libertés académiques.

Plus que jamais, la lutte des classes et celle contre les « castes » restent un enjeu sur les lieux de travail, afin de mieux préserver nos conquêtes sociales et républicaines.

Hors des combats institutionnels et universitaires dont la parité, la carotte des primes, cherche à nous diviser lors de la mise en place de la LPR et du système de primes du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (Ripec).

Les personnels de statut second degré (PRCE, PRAG, PLP, PEPS, contractuel-les) se sont vu allouer des primes fortement minorées par rapport aux EC, alors qu'ils remplissent « 384 heures » et au-delà, sur des missions



d'enseignement et parfois de direction dans nos universités.

Nous revendiquons ces exigences : « *Le SNESUP exige l'égalité des primes (Ripec) et l'augmentation du point d'indice pour tous les enseignants du supérieur.* »

Dans le cadre des retraites, nous exigeons l'intégration des primes dans les salaires.

Ces objectifs devront faire partie intégrante de notre combat syndical et permettre la mise en place d'une véritable promotion des carrières.

### **PSC : l'unification syndicale est avant tout un combat, une rupture antilibérale**

Notre combat doit perdurer dans des mobilisations de terrain (grèves reconductibles, blocages, assemblées générales souveraines) face aux ministères, rectorats, gouvernances universitaires et contre les réglementations, les injonctions et décisions autoritaires univoques.

Notre posture doit être radicale par rapport à la loi LPR qui n'améliore RIEN, mais, au contraire, détricote et détruit notre institution, les budgets et statuts universitaires.

Résistance ! Résistons, combattons le vice démocratique ! Résistons aux amalgames d'un discours paradoxal cherchant à opposer colère et violence, violence et sécurité.

**Notre courant de pensée PSC refuse toute compromission, il appelle les camarades à rejoindre notre engagement.**

**Pour sceller collectivement nos libertés, devenons acteur-rices et militant-es du combat syndical ! ■**

### **PREMIER-ÈRES SIGNATAIRES :**

**B. Deknuydt (commission des conflits), G. Hugot (commission financière), Stéphane Mounier (EC Toulon)...**

“  
La loi du marché !  
Voilà bien la quête d'un nouveau Graal, celle de la finance !  
”

Contact : [psc.snesup@gmail.com](mailto:psc.snesup@gmail.com).

Les deux années qui viennent de s'écouler ont vu la poursuite et l'accélération des attaques contre les acquis sociaux et les services publics. Elles ont été le théâtre du déclenchement de l'attaque de la Russie contre l'Ukraine avec toutes ses conséquences dramatiques. L'élection présidentielle a mis au jour que le projet d'Emmanuel Macron s'affiche comme celui du grand capital et qu'il porte en germe la montée de l'extrême droite. Dans le cadre de la campagne, le bureau national du SNESUP-FSU a réalisé un dossier synthétisant et analysant les programmes pour l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) des candidat-es.

Dans l'ESR, le changement de ministre n'a pas remis en cause les orientations de la loi de programmation de la recherche (LPR). Bien au contraire. Sous-financement de la recherche et des établissements universitaires, inégalités de dotations, pénurie de postes de titulaire, développement du recrutement contractuel, dégradation des conditions de travail, réformes imposées sans concertation et sans moyens, notamment aux personnels des IUT et des INSPÉ, généralisation de la sélection et part grandissante faite aux formations privées lucratives, mise en œuvre réglementaire de la LPR, revalorisation principalement par l'indemnitaire... Tout y est.

## **LE SNESUP-FSU MOBILISÉ POUR L'EMPLOI, LES SALAIRES, L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET CONTRE LA RÉFORME DES RETRAITES**

Dès la rentrée 2021, le SNESUP-FSU s'est pleinement engagé dans les mobilisations pour les salaires, l'emploi, les conditions de travail et d'études et les retraites. Avec l'intersyndicale, il a contribué à faire le lien entre les appels interprofessionnels et nos revendications spécifiques dans l'ESR.

Après les mobilisations de 2019 et la suspension de la réforme des retraites par points, le gouvernement a remis sur le tapis un nouveau projet de réforme contre l'avis de la grande majorité de la population. Celui-ci a suscité une mobilisation inédite depuis cinquante ans : arc syndical unitaire complet, plus d'une dizaine de journées interprofessionnelles, des mobilisations spécifiques et une entrée de la jeunesse remarquée dans la mobilisation depuis le recours au 49.3. Au sein de l'intersyndicale, le SNESUP-FSU a œuvré au maintien de l'unité et a coordonné l'écriture de la plupart des textes. Il a organisé en janvier un webinaire ouvert aux adhérent-es avec des « expert-es » des retraites. De nombreuses analyses et lettres d'information de notre secteur Retraité-es, un diaporama et un dossier de notre mensuel *Le Snesup* ont également été publiés pour permettre aux syndiqué-es de mieux saisir les enjeux et aux secrétaires de section d'animer des réunions. Dans les cortèges, le SNESUP-FSU a pris une part active et s'est rendu très visible, notamment avec les étudiant-es. Dans les quelques rendez-vous sectoriels, le SNESUP-FSU a porté sa voix en soutien des AG locales de personnels. Retraite à 60 ans, 37,5 annuités et 75 % du

salaire, tels ont été les mots d'ordre principaux avec la prise en compte des années d'études et de postdoc à l'étranger, de l'égalité femmes-hommes, etc.

## **LE CHANTIER DE LA REVALORISATION DES SALAIRES, DES CARRIÈRES ET DES PENSIONS**

Dans un contexte d'inflation galopante, l'urgence d'une revalorisation des traitements des fonctionnaires d'au moins 10 % est devenue centrale. Le gouvernement n'y a répondu que par une hausse de 3,5 % du point d'indice. Pour augmenter les rémunérations des agent-es du MESRI, à la traîne des autres secteurs au regard de leurs qualifications, il a choisi la voie de l'indemnitaire, mettant en concurrence les personnels au sein d'un même corps et entre les différents corps via le Ripec. Le SNESUP-FSU a défendu la revalorisation de tous les personnels par l'indiciaire et, à chaque occasion possible, l'égalité des primes statutaires entre enseignant-es de statut second degré (E2D) et enseignant-es-chercheur-ses (EC). L'enquête réalisée par le SNESUP-FSU à destination des E2D a confirmé leur mal-être et a fourni des arguments pour les défendre face aux ministères lors des diverses bilatérales. Le SNESUP-FSU a également dénoncé les blocages de carrière à la classe normale, que ce soit pour les E2D ou les EC.

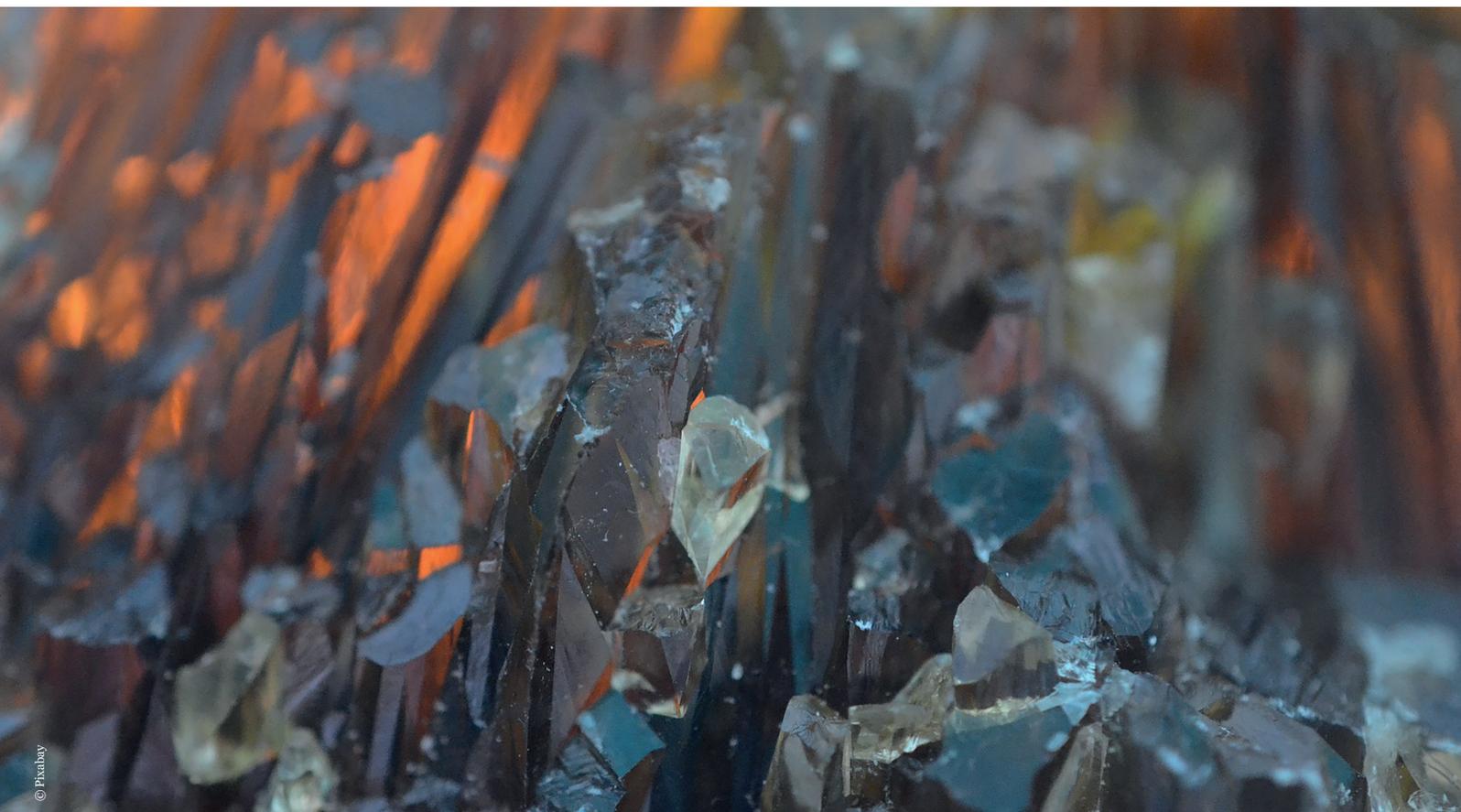
Pour les retraité-es, l'augmentation de 1,1 % au 1<sup>er</sup> janvier 2022, censée solder le passé, et celle de 4 % en juillet sont loin du compte pour compenser la hausse du coût de la vie, d'autant plus que le calcul de l'inflation ne tient pas compte du coût des complémentaires santé. Le SNESUP-FSU et la FSU se battent pour obtenir une évolution des pensions comparable à celle du salaire moyen.

## **ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES : UNE DYNAMIQUE POSITIVE**

Les élections pour déterminer la représentativité syndicale se sont déroulées en décembre 2022. Elles ont mobilisé tout le SNESUP-FSU, après une campagne très active de ses militant-es, et avec les autres organisations de la FSU dans l'ESR (SNEP, SNASUB, SNCS), la FSU a gagné un siège au CSA MESRI. Avec 3 élu-es, elle devient la troisième organisation représentative devant la CFDT et juste derrière la CGT. Le SNESUP-FSU reste largement le premier syndicat parmi les enseignant-es-chercheur-ses avec 4 sièges au sein de la formation spécialisée des personnels de statut universitaire. Dans la grande majorité des établissements, le score de la FSU progresse par rapport à 2018 avec des gains en termes de sièges dans les CSA.

Elle reste largement majoritaire dans les commissions paritaires pour les E2D et assimilé-es pour lesquelles le SNESUP-FSU était associé aux autres syndicats de la FSU. À la CAP nationale, la FSU obtient 9 sièges sur 19, dont 1 élu du SNESUP-FSU.

Ces résultats confortent notre orientation et sont très encourageants pour la FSU, et le SNESUP-FSU en particulier ; ils récompensent l'énorme travail militant réalisé pour préparer les listes, faire campagne, voter et faire voter pour la FSU jusqu'à la dernière minute.



© Phabuy

Au-delà de la séquence des élections professionnelles, cette mandature a été particulièrement dense pour le SNESUP-FSU en matière de scrutins. En 2021, le nombre des élu-es SNESUP-FSU au Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) a augmenté de plus de 20 %, et la préparation matérielle des élections CNU de 2023 a démarré avec l'objectif de déposer des listes pour les collèges A et B dans la plupart des 52 sections du CNU. Les élections Cneser et les élections aux conseils scientifiques du CNRS et à ceux de ses instituts se tiennent en juin prochain et requièrent elles aussi une implication forte de nos militant-es et secteurs.

## **LA CONCERTATION ET LE DIALOGUE SOCIAL**

Le SNESUP-FSU a défendu avec énergie et constance les instances élues et leurs prérogatives que le ministère et les présidences d'établissement n'ont eu de cesse d'affaiblir via les différentes réformes issues de la LPR. Dans ce contexte, la direction du SNESUP-FSU s'est coordonnée régulièrement avec ses élu-es au bureau de la CP-CNU, en particulier pour obtenir le maintien du contingent d'avancement de grade spécifique au CNU et la mise en place d'un contingent de CRCT pour retour de congés maternité.

Dans le cadre du dialogue social avec le ministère, le SNESUP-FSU a participé à de nombreuses bi- et multilatérales (par exemple mise en place de la LPR, télétravail, protection sociale complémentaire, arrêté doctoral) et il a plusieurs fois rencontré la ministre et son cabinet pour y porter ses mandats de défense des statuts et d'amélioration des conditions de travail.

Il a défendu ses mandats au sein du CT ministériel, notamment ses amendements sur les différents décrets d'application et les LDG d'applications de la LPR, sur le Ripec et le repyramidage. Il a obtenu l'inscription dans les LDG ministérielles de l'égalité entre la composante C2 du Ripec et les primes fonctionnelles versées aux E2D pour les mêmes fonctions.

## **DÉFENDRE LA LIBERTÉ ACADÉMIQUE : UNE VIGILANCE DE TOUS LES INSTANTS**

Les libertés académiques sont aujourd'hui de plus en plus menacées dans le monde. La présence du SNESUP-FSU en Turquie le 31 mars dernier, pour soutenir notre collègue Pinar Selek à son procès, témoigne de l'attachement sans faille de notre syndicat à la défense des libertés académiques. Le 8 février 2023, à l'occasion de la Journée internationale pour les libertés académiques, le SNESUP-FSU a invité des camarades d'autres pays (Sénégal, Tunisie, Philippines, Royaume-Uni, Portugal...) pour faire un nouvel état des lieux. Cela a permis d'identifier les attaques et les stratégies de résistance communes en plaçant la solidarité au cœur de nos actions et en faisant le lien avec la défense des libertés individuelles.

## **LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ DANS L'ESR DÉCLINÉE SOUS DIVERSES FORMES**

Cette lutte a été l'une des priorités de ce mandat avec l'organisation en mars 2022 des Assises de la précarité, impulsées par le SNESUP-FSU au sein de l'intersyndicale élargie aux collectifs de précaires volontaires. Si

la journée nationale actée lors de cette rencontre n'a pu encore se réaliser, le SNESUP-FSU continuera à la porter pour l'année à venir puisque l'ESR fonctionne aujourd'hui avec plus de 150 000 vacataires et plus de 4 millions d'heures supplémentaires réalisées par les enseignant-es (E) et EC titulaires. Le SNESUP-FSU a porté la nécessité d'un plan massif de recrutement de titulaires et de titularisation des contractuel-les. Il a obtenu la mensualisation du paiement des heures de vacation et continue à agir pour que cette décision soit appliquée effectivement dans les établissements.

Les doctorant-es et jeunes chercheur-ses ont été au centre de l'action avec un 4-pages spécifique et une journée de formation qui a permis d'échanger sur leurs problématiques propres. Notre syndicat a également continué son travail de fond pour satisfaire les demandes régulières de non-titulaires, pour les aider à défendre leurs droits et répondre aux sections confrontées à des problèmes collectifs (en particulier le paiement des heures des vacataires et le décryptage des contrats LRU). Il a porté la voix des non-titulaires dès qu'il en a eu l'occasion dans les échanges avec le cabinet et la DGRH. Enfin, le syndicat a participé à la Journée nationale contre la précarité dans la fonction publique organisée par la FSU en mai 2022.



© Pixabay

## LE TRAVAIL FÉDÉRAL AU SEIN DE LA FSU

Le SNESUP-FSU est engagé au sein de la FSU, par son investissement dans le secteur Service public, et de manière plus large en partenariat avec Attac, dont il est membre fondateur, dans la lutte pour une transition écologique rapide et socialement juste. Cette question a fait l'objet d'un dossier de la revue *VRS* et d'échanges avec le ministère autour du projet de formation des étudiant-es à la transition écologique et au développement soutenable dont il faut faire une analyse syndicale au regard du service public, des formations et de la recherche. Le SNESUP-

FSU a régulièrement appelé à rejoindre la jeunesse sur ces questions, notamment dans le cadre des marches pour le climat. Il a contribué à la réflexion fédérale sur les questions de bâti en lien avec la transition écologique.

Le SNESUP-FSU est présent dans les instances fédérales (CDFN, BDFN et SN). Ses représentant-es ont porté les problématiques de l'ESR pour qu'elles apparaissent dans les textes-actions du CDFN et les diverses expressions de la FSU, mais également dans les différents secteurs, en particulier en lien avec les autres syndicats d'enseignant-es, ainsi qu'au 10<sup>e</sup> congrès de la FSU (Metz, 2022). Le SNESUP-FSU a également fait partie de délégations fédérales au ministère de l'Éducation nationale et au cabinet de la Première ministre pour évoquer la spécificité du supérieur, notamment sur les questions de création de postes et de places, et la nécessaire revalorisation salariale.

## SYNDICALISATION ET EXPRESSION DANS LES MÉDIAS

Le SNESUP-FSU a maintenu son nombre d'adhérent-es au même niveau que 2021, même si l'effort doit être poursuivi, en particulier en direction des plus jeunes, des non-titulaires et des professeur-es des universités. La présence dans les médias a également été renforcée avec des sollicitations croissantes tant dans la presse, sur un large spectre, que sur les ondes. Le SNESUP-FSU a également été présent dans nombre de clips vidéo sur les thèmes de la jeunesse, de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, de l'égalité professionnelle, tournés pour la FSU et diffusés dans le cadre de l'émission « Expression directe » sur France 3.

## ÉTABLISSEMENTS EXPÉRIMENTAUX ET DÉSTRUCTURATION DE L'ESR

Les établissements publics expérimentaux ont été un sujet de bataille du SNESUP-FSU, notamment parce qu'ils constituent un élément important de la déstructuration et de la dérégulation de l'ESR. Alors que nous portons la sortie de l'expérimentation sous le statut d'université régi par le Code de l'éducation, certains établissements en sortent pour se transformer en « grand établissement », gardant ou modifiant marginalement des statuts qui nient la démocratie universitaire, fragilisent la situation des personnels. La période s'est également caractérisée par l'accélération de la course chronophage aux projets de tous ordres, favorisant les établissements les mieux dotés et creusant les inégalités, au détriment de l'exercice de notre métier. Le nouveau contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP), dont la première vague a été lancée en mars 2023 et qui remplacera à terme le dialogue stratégique et de gestion (DSG), va renforcer ces écarts de financements délétères. Nous avons donc mené un travail d'analyse et d'information de façon à outiller les collègues et peser sur le débat en diffusant nos revendications (publications régulières, dossier dans le mensuel *Le Snesup*), et un travail sur ce sujet lors du congrès d'étude à Dijon, ainsi que des communications à destination de la presse, des instances nationales et du ministère. ■

## Situation des personnels (SDP)

Le secteur SDP, malgré un manque de militant·es, a assuré un gros travail durant cette mandature, notamment en ce qui concerne l'analyse des modifications induites par la loi de programmation de la recherche (LPR) et la réponse aux nombreuses questions des collègues et des sections locales concernant la réglementation. Il a accompagné les collègues en lien avec les sections locales, pour des problèmes de service, d'accès à la recherche, de harcèlement, etc. À travers ses deux listes d'échanges regroupant les militants locaux s'occupant de ces questions, le secteur est en relation privilégiée avec les sections locales.

Il a produit de nombreuses fiches pratiques dans le mensuel *Le Snesup* pour guider les syndiqué·es dans leurs démarches et a coordonné plusieurs dossiers consacrés aux personnels des établissements expérimentaux, au sous-encadrement, au handicap, à la politique salariale et aux conditions de travail. Il a également élaboré plusieurs 4-pages et diaporamas pour informer les collègues sur les nouveaux dispositifs indemnitaires et de repyramidage ainsi que pour épauler les sections locales en vue de l'examen des lignes directrices de gestion (LDG) locales.

Le secteur coordonne en son sein les activités de plusieurs sous-secteurs spécifiques :

- Agents non titulaires, qui a contribué au travail de lutte contre la précarité présenté dans le rapport général ;
- CNU, qui a fait l'interface entre le SNESUP-FSU national et ses centaines d'élus·es dans l'instance, répond aux questions en lien avec ses procédures, et, en cette année de renouvellement des élus, a la lourde tâche de préparer l'élection ;
- Second Degré, qui a organisé en novembre 2022 une AG nationale des enseignant·es de statut second degré affecté·es dans le supérieur, précédée d'une enquête qui a eu un grand succès, pour mieux connaître leurs conditions de travail et recueillir leurs aspirations, et qui a travaillé sur le blocage de collègues dans l'accès à la hors-classe et la question salariale, en particulier de l'égalité des primes, et qui gère la coordination de nos élu·es dans les commissaires paritaires administratives (CAP).

Le secteur SDP, en collaboration avec la cellule juridique, est l'interlocuteur de l'avocate du SNESUP-FSU pour la prise en charge de certains litiges individuels susceptibles de créer une jurisprudence intéressante pour la communauté (surveillance d'examens ne relevant pas d'un enseignement assuré), et des recours contre des décisions d'ordre collectif (règles de rémunération des contractuel·les à l'université de Lorraine, résultat de l'élection aux conseils centraux à l'UPEC, décret de mise en œuvre des chaires juniors). ■

## Formations supérieures

À cours de ce mandat, les militant·es du secteur Formation ont fait de la veille sur le renforcement de la sélection imposée par le ministère via les plates-formes Parcoursup et Mon Master, qui font notamment la part belle aux formations privées. Le secteur a organisé une journée de débat le 7 avril 2022 sur l'approche par compétences dans l'enseignement supérieur, entre autres

celle imposée dans les IUT, les INSPÉ, et que le ministère souhaite généraliser à l'ensemble des formations universitaires ([www.snesup.fr/videos/all](http://www.snesup.fr/videos/all)). De plus, le sous-secteur IUT a étudié les conditions de mise en œuvre de la réforme de la licence professionnelle des IUT (de nom d'usage BUT) à travers la constitution et l'analyse d'une enquête auprès des collègues. Cette approche modifie profondément l'enseignement, le métier, les conditions de travail, et ces travaux ont permis d'identifier des espaces de renormalisations et de résistances. Le secteur a également travaillé sur l'impact de l'hybridation des enseignements et du développement du « distanciel » sur nos conditions de travail, les conditions d'études des étudiant·es et la qualité de réalisation de nos missions d'enseignement. Les camarades du secteur ont entamé un travail sur l'introduction des questions de transition écologique dans les formations. Enfin, le secteur intervient avec le secteur Recherche dans le nouveau CSLMD. ■



© Pixabay

## Recherche

Les notions d'intégrité scientifique, d'éthique et de déontologie ont été au centre de nos préoccupations, notamment en lien avec la question de la formation doctorale. C'est ainsi que le secteur a régulièrement publié dans le mensuel *Le Snesup* pour sensibiliser les doctorant·es à ces thèmes (politiques de publications, arrêté doctoral, serment, etc.), a pu échanger avec eux lors de la demi-journée proposée par le secteur ANT en novembre 2021 ou encore organiser le thème 1 du congrès d'étude à Dijon (« Recherche : quel rôle, quel temps, quelles conditions d'exercice ? »). Le secteur a produit ou sollicité des auteurs pour plusieurs articles du mensuel *Le Snesup* et de la VRS sur d'autres thèmes, tels que les conséquences de la LPR, le Hcéres (avec le secteur Formations supérieures), les politiques européennes ou les conditions de travail, et coordonné un dossier sur l'édition scientifique. En outre, le thème du changement climatique a été l'objet de discussions récurrentes. Le secteur a également mis en place une veille bimensuelle des dépêches AEF. Enfin, le secteur aura œuvré au terme de la période, en collaboration avec le SNCS-FSU, à la préparation de plusieurs élections (sections CoNRS, Inserm, CS/CSI CNRS). ■

## International, Droits & Libertés

Le mandat qui s'achève aura été pour le secteur International celui d'une reprise d'activité particulièrement dynamique après la période de crise sanitaire. Le SNESUP-FSU a pu réaffirmer ses relations avec nombre de syndicats amis, en Afrique et en Europe. Le secteur a répondu aux invitations reçues pour assister à plusieurs congrès d'orientation. Il a également cherché à développer ses relations sur le continent asiatique, à commencer par les Philippines, ou à réaffirmer son engagement aux côtés des collègues palestiniens.

Au sein de la Fédération mondiale des travailleurs scientifiques (FMTS), comme au sein de la fédération syndicale de l'Internationale de l'éducation, de sa branche européenne, le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE), et au sein du Comité permanent sur l'enseignement supérieur et la recherche (HERSC), le SNESUP-FSU aura été impliqué dans nombre de travaux dont rendent compte notamment les articles publiés dans le mensuel *Le Snesup*. À titre systématique, il a participé à tous les travaux concernant l'enseignement supérieur et la recherche.

Membre fondateur du Réseau syndical international pour la défense des libertés académiques, le SNESUP-FSU a organisé la journée internationale du 8 février 2023 à Paris qui a permis de réunir des représentant·es de syndicats d'Europe, d'Asie, du Maghreb et d'Afrique subsaharienne. Il s'est engagé dans le renforcement de ses relations avec les syndicats européens, notamment en Europe de l'Est, pour mieux appréhender les enjeux propres à l'ESR à l'horizon 2030.

La montée de l'extrême droite dans le pays n'épargne pas l'enseignement supérieur : publication sur un blog proche de l'extrême droite des noms des signataires de la tribune demandant la démission de Frédérique Vidal, pointé·es comme des « *gauchistes complices de l'islam radical* », Fdesouche (site tenu par un ancien membre de

Génération identitaire) mettant en ligne un tableau Excel de plusieurs centaines de noms. Le SNESUP-FSU est à l'origine d'un communiqué intersyndical pour « *condamner ces pratiques de la nébuleuse d'extrême droite, qui nous rappellent des méthodes utilisées aux heures les plus sombres de notre histoire* ». Avec le SNESUP-FSU, la FSU a mandaté ses avocats pour assurer la défense des camarades concerné·es. Entre les deux tours de l'élection présidentielle, le SNESUP-FSU a fortement contribué à un appel unitaire, « *Toutes et tous ensemble contre l'extrême droite* », appelant à se mobiliser pour faire du service public de l'ESR un rempart contre la montée de ces projets nauséabonds. ■

## Collectif Formation des enseignants (FDE)

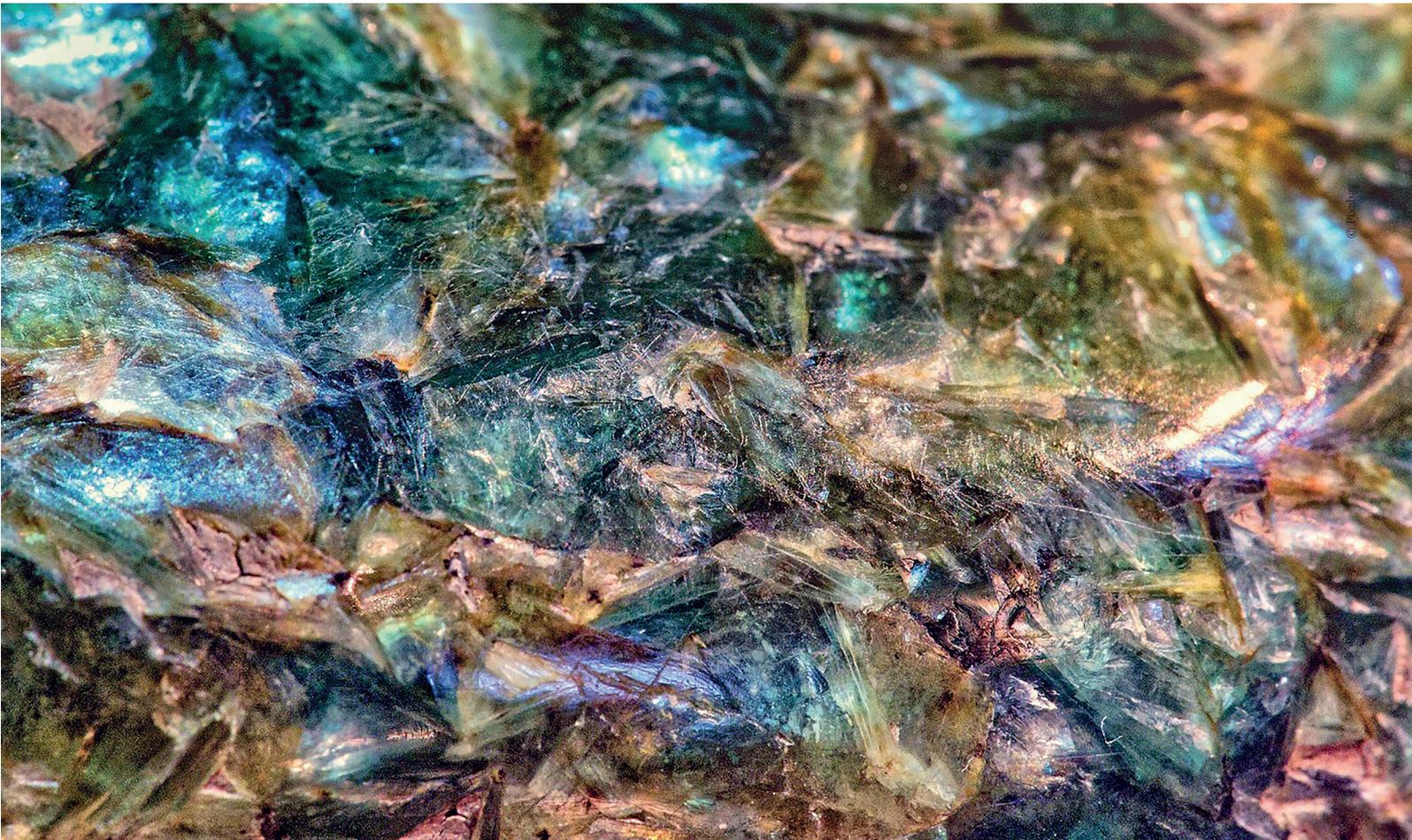
Le Collectif a poursuivi la dénonciation de la dégradation de la FDE. En effet, ces deux dernières années ont vu à la fois l'achèvement de la mise en place de la « réforme » de la FDE et l'aggravation de la crise du recrutement des enseignant·es. Dans un système chaotique et très peu lisible, les étudiant·es, moins formé·es et peu accompagné·es, sont mis en responsabilité de plus en plus tôt. Les conditions de formation et d'entrée dans le métier se sont détériorées et les formateurs et tuteurs sont sous pression. Loin d'harmoniser la formation – ce qui était son objectif affiché –, cette « réforme » renforce les inégalités entre académies, sites et disciplines, en renvoyant les décisions au local.

Le Collectif a porté nos mandats en la matière, et il continue de revendiquer une remise à plat de la formation. Il a travaillé à construire et à diffuser ses analyses : décryptage de l'information auprès des collègues, mutualisation et diffusion des informations locales, participation aux instances possibles. Il a assuré la publication de *La Lettre FDE* et du bulletin *Former des enseignants*, supplément au mensuel *Le Snesup*, et s'est réuni très régulièrement sous sa forme restreinte et élargie. ■

## Égalité femmes-hommes

Le groupe a contribué régulièrement à la rubrique Égalité du mensuel *Le Snesup* sur des thèmes de réflexion variés. Il a travaillé avec le secteur Femmes de la FSU pour produire des communiqués et matériels fédéraux, notamment à l'occasion des 8 mars et 25 novembre. Il a été partie prenante des journées de formation organisées par la FSU sur les questions d'égalité et de violences sexistes et sexuelles (VSS). Il a travaillé à l'analyse des effets des « mesures LPR » sur l'égalité femmes-hommes (notamment Ripec, CPJ et repyramidage, mais aussi généralisation du recrutement de contractuel·les), a contribué à préparer les CT ministériels et nourri les réflexions en amont des différents groupes de suivi consacrés au plan égalité du ministère de l'enseignement supérieur et au plan de lutte contre les VSS dans l'ESR. ■





## Vie syndicale, trésorerie, communication

**L**e secteur Vie syndicale a été très fortement mobilisé au cours de cette mandature sur la préparation et la campagne des élections professionnelles en décembre 2022, à la fois au niveau national et dans les établissements (aide à la constitution des listes avec les autres syndicats de la FSU présents dans l'ESR, réalisation de matériel de campagne et de professions de foi, aide au dépôt des listes et suivi des votes, etc.). Le résultat, même s'il est très inquiétant en termes de participation, en particulier au niveau national, s'avère néanmoins positif pour la FSU : elle gagne 1 siège et passe de la 4<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> place au CSA MESR, et progresse dans les CSA de très nombreux établissements.

Le secteur a également organisé les Journées des nouveaux adhérents en 2022, les Journées des sections locales en 2021 et 2022 et a participé à l'organisation de formations pour les élu-es dans les CSA et les FS-SSCT.

Outre la mise à jour des informations sur notre site et sur les réseaux sociaux et la refonte annuelle des outils de syndicalisation (plaquettes, affiches), le secteur Communication a pris en charge la réalisation de visuels (autocollants, pancartes) pour les mobilisations, notamment lors des grèves et journées d'action contre la réforme des retraites ou pour la revalorisation de nos métiers (salaires, emplois, lutte contre la précarité...).

Lors de ce mandat, et après une crise sanitaire qui a fortement affecté le fonctionnement de nos instances, le SNESUP-FSU a pu retrouver une organisation plus nor-

male. Une refonte de la base de données de nos syndiqué-es a été engagée. La solidité financière du SNESUP-FSU nous a permis de décider d'une rénovation en profondeur du siège pour le moderniser et le rapprocher de ses adhérent-es. Les travaux d'un montant de 1,1 M€, financés en partie par un emprunt de 500 k€ (au Crédit coopératif), ont débuté en décembre 2022 et se termineront fin 2024. Ils rendent cependant plus difficile le travail du personnel et des militants durant cette période. ■

## Service public et veille juridique

**D**urant ce mandat, le secteur Service public a travaillé sur les questions budgétaires, le déploiement des mesures liées à la LPR et, plus généralement, sur l'ensemble des outils de financement de l'ESR. On signalera notamment le travail effectué sur les inégalités de dotations des établissements qui a été largement diffusé et repris au-delà du SNESUP-FSU. La surveillance de la mise en application de l'ordonnance de 2018 concernant les regroupements a été poursuivie (dossier des établissements expérimentaux), et la question du bâti universitaire a été examinée. Ces analyses sont à la base des auditions du SNESUP-FSU à de nombreuses reprises par l'Assemblée nationale et le Sénat pour apporter son éclairage sur le budget de l'ESR.

Un certain nombre d'éléments sont à approfondir pour la prochaine mandature : généralisation des fondations

universitaires, conséquences de la dévolution du patrimoine, développement de l'ESR privé, apports du service public de l'ESR et mise en place des contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP).

La cellule juridique ne fonctionne pas en tant que telle et sa liste de discussion est trop peu utilisée. Elle repose essentiellement sur un militant actif qui répond quotidiennement aux nombreuses sollicitations de nature juridique. Le renforcement de cette cellule et de l'action juridique doit être posé. Par ailleurs, la constitution d'une base de données de jurisprudence des différents tribunaux administratifs a été lancée avec l'objectif d'un traitement automatique des jugements publiés en ligne. ■

## Retraité·es

Le secteur a publié périodiquement une *Lettre aux retraité·es* mise en ligne, envoyée à l'ensemble des syndiqué·es, diffusée par mail et papier pour celles et ceux qui n'ont pas d'adresse e-mail. Le secteur a participé à la rédaction du mensuel *Le Snesup* avec des articles notamment sur la réforme des retraites. Il a mis au point un simulateur, mis en ligne par la FSU, démontrant la double peine infligée par la réforme Macron sur les générations les plus proches de 62 ans.

Les réponses, très rapides, aux questions sur les problèmes personnels en matière de retraite (en amont de la demande de départ ou après le départ) ont également mobilisé le secteur. On note beaucoup de questions relatives à la prolongation d'activité, et trop de questions posées trop tard quand les délais sont passés ou quand des actions contre-productives ont déjà eu lieu. Le secteur a également aidé des syndiqué·es à présenter des recours (administratifs puis éventuellement auprès du tribunal administratif) en utilisant les conseils de la cellule juridique.

Enfin, le secteur a participé aux mobilisations au sein de la CA du SNESUP-FSU, mais aussi dans la FSU (avec les secteurs fédéraux de retraité·es) et dans la FGR-FP, toutes deux membres très actifs du Groupe des 9, instance unitaire regroupant syndicats et associations. ■

## Instances : Cneser/CSE, CTMESR et CTU

Le CTU et le CTMESR ont été convoqués à de nombreuses reprises à partir du printemps 2021 pour examiner les décrets d'application de la LPR et leurs suites. Les élu·es FSU ont notamment pu exprimer notre opposition aux chaires juniors et au Ripec, ainsi que les réserves concernant la procédure de repyramidage dont la nécessité est revendiquée de longue date par le syndicat. D'autres projets de textes ont été présentés au CTMESR, parmi lesquels plusieurs pour la préparation des élections professionnelles, dont la faillite avait été annoncée à juste titre à ces occasions par la FSU. Les élus SNESUP-FSU et FSU ont rédigé de nombreux amendements sur tous ces textes et sont intervenus régulièrement dans leurs déclarations sur les sujets de fond et d'actualité pour dénoncer les problèmes auxquels font face les agent·es et porter nos mandats.

Au Cneser, nos élu·es ont assuré leur mandat dans la continuité et le respect de leurs engagements. Ils et elles ont :

- présenté et fait voter, à une large majorité, de nombreuses motions, dont quatre rejetant le budget et exigeant la programmation pluriannuelle de moyens humains et financiers ;
- pesé pour faire retirer de l'ordre du jour les textes d'accréditation mélangeant des formations d'établissements publics avec celles du privé, dans certains cas à but lucratif ;
- mené l'opposition contre les demandes d'accréditation des formations du privé, obligeant ainsi le MESRI à passer en force contre les avis majoritaires du Cneser ;
- contribué à faire évoluer la réglementation du BUT, des formations de santé (médecine, infirmier, pharmacie...);
- travaillé avec le SNES-FSU sur les formations de STS, des métiers d'art et du design (DN MADE) et des CPGE pour amender les textes proposés, et avec le SNETAP sur les dossiers des écoles vétérinaires ;
- questionné lors des Cneser accréditations la fin des Comue, pourtant promues quatre ans auparavant ;
- démontré que les dérogations au Code de l'éducation des établissements expérimentaux n'avaient que pour seul but le recul de la démocratie et la dégradation du service public ;
- défendu l'indépendance du Cneser disciplinaire. ■

